

**ARRETE DAJI/2022/DS/N°060**  
**portant délégation de signature**

à

**Monsieur Henri WORTHAM**  
**Responsable scientifique et technique (RST)**  
**l'Institut méditerranéen pour la transition**  
**environnementale (ITEM)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**  
**Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n° 2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM),
- Vu la décision du Conseil de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM) du 1er février 2022,
- Vu l'avis n° 2022/04/12-03-CAC du Conseil Académique d'Aix-Marseille Université approuvant la nomination de **Monsieur Henri WORTHAM**, Directeur de recherche Laboratoire de chimie de l'environnement (LCE), en tant que nouveau Responsable scientifique et technique de l'Institut ITEM,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Henri WORTHAM, Responsable scientifique et technique (RST) de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM), les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires Financières**

**Article 2**

**Monsieur Henri WORTHAM, Responsable scientifique et technique (RST) de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM)**, reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de missions), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget **de l'ITEM**.

## Article 2.2

**Monsieur Henri WORTHAM, Responsable scientifique et technique (RST) de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM)**, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'ITEM sur les projets installés sur architecture budgétaire A\*Midex et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels les unités de recherche de l'institut sont impliquées, ainsi que sur les dépenses et les recettes des composantes de rattachement ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- CF ITEM: AMIDISITEM
- Eotps ITEM: 2ROSEXIS/ITEM/ID20MRU113
- CF TIGER: AMIDFOTIIT
- Eotps TIGER: ITEMXXFO/TIIT/IA20M1ITEM

Il atteste du service fait.

## **Chapitre II Gestion des personnels**

### Article 3

**Henri WORTHAM, Responsable scientifique et technique (RST) de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM)**, reçoit délégation en matière de gestion des personnels pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels de l'Institut,
- les procès-verbaux d'installation des personnels de l'Institut,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés dans l'Institut, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- les conventions types d'accueil de personnes extérieures à AMU, sous réserve de validation par les services compétents.
- les conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'Institut,
- les conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'Institut, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

## **Chapitre III En cas d'absence ou d'empêchement**

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Henri WORTHAM, Responsable scientifique et technique (RST) de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM)**, **Madame Sophie PEKAR**, Cheffe de projet de l'ITEM, reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

## **Chapitre III Dispositions Générales**

### Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

### Article 6

Le présent arrêté abroge l'arrêté DAJI/2021/049 (Institut) du 15 février 2022.

**Article 7**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

**Article 8**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Les délégataires

  
**Henri WORTHAM**

Responsable scientifique et technique  
(RST) de l'ITEM

**Sophie PEKAR**

Cheffe de projet de l'ITEM



Fait à Marseille, le 11 janvier 2023

Le délégant

**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université



Le Président de  
l'Université d'Aix-Marseille

**Eric Berton**